

portant validation du devis du garage Robillard SAS pour l'acquisition d'un véhicule électrique de marque Opel pour un montant de 30 201.56 € HT

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu la proposition de l'entreprise Robillard SAS en date du 07/10/2024.

Considérant que l'entreprise Robillard SAS propose l'offre économique la plus avantageuse
Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

- De valider le devis proposé par le garage Robillard SAS concernant l'acquisition d'un véhicule Opel de type Vivaro e pour un montant de 30 201.56 € HT.

Bernay, le 10/10/2024.

signé électroniquement le 15/10/2024,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

